35e ANNÉE N° 70 — 5 Centimes — MARDI 25 JUIN 1895

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 25 Juin

L'ALCOOLISME

Voici une question à propos de laquelle on a déjà répandu des flots d'encre, non seulement dans les journaux, mais encore dans les livres et les revues, et pourtant il ne semble pas que sa solution ait fait le moindre progrès, au grand et légitime regret de quiconque se préoccupe de la santé de la classe ouvrière et de l'avenir de notre race, qui est en cause dans cette question.

Les médecins sont unanimes à reconnaître que le mal fait chaque jour de nouveaux progrès. A les en croire, ce qui jadis était purement accidentel est devenu en quelque sorte monnaie courante et les manifestations morbides, en se multipliant, se présentent sous les formes les plus effrayantes et les plus variées.

Un chef de clinique de l'asile Sainte-Anne, fort bien placé pour savoir ce qui se passe à ce sujet et connaître dans quelle proportion la folie a pour cause l'alcoolisme, a déclaré que la population normale des maisons de santé est composée d'alcooliques invétérés dans des proportions considérables.

Lors de la récente discussion de la réforme des droits sur les boissons à la Chambre des députés, le docteur Lannelongne a tenu un langage identique.

Nous ne voulons pas envisager ici la question au point de vue économique et budgétaire. Que l'on soit pour ou contre l'augmentation des droits sur l'alcool, pour ou contre le privilège des bouilleurs de cru, cela importe peu au point de vue où nous nous plaçons. Ce que nous considérons, c'est l'intérêt moral de la nation ; c'est l'action néfaste de l'alcool, et surtout des alcools industriels, sur l'organisme des individus qui en abusent. Or ceci n'est pas contestable. La statistique des hospices d'aliénés le prouve surabondamment.

Un de nos confrères de la presse parisienne rappelait naguère, à ce sujet, que Américains ont eu raison des Peaux-Rouges avec l'*eau-de-feu*. Au lieu de les exterminer par la poudre, ils les ont tués par l'alcool, et quand cette opération civilisatrice a commencé, les alcools, les pires, étaient loin d'être aussi meurtriers que ceux d'aujourd'hui.

Si l'abus de l'alcool a été funeste aux Peaux-Rouges au point de les faire disparaître de la carte d'Amérique, il est bien évident qu'il ne saurait produire un meilleur résultat sur nos ouvriers, à moins de supposer qu'ils sont d'une tout autre essence que les autres hommes, ce qui serait une absurdité.

Sans doute, ce n'est pas avec préméditation, et dans le dessein d'empoisonner leurs compatriotes, que nos fabricants livrent à la consommation des drogues immondes, assassines : mais cela n'empêche pas que le résultat est absolument le même ; ils étiolent notre race, ils la jettent dans l'abrutissement et dans la folie.

Et on les laisse faire.

De là le nombre croissant des détraqués et la multiplicité des crimes de toutes sortes dont le nombre va sans cesse en augmentant. Il est reconnu, en effet, que si l'alcoolisme pousse au suicide, il pousse également à commettre des attentats contre les personnes.

Quel remède apporter à cet état de choses ?

Nous reconnaissons volontiers que la question n'est point facile à résoudre, car elle est très complexe et demande à être envisagée sous plus d'un aspect.

Pourtant il est une question qui vient naturellement à l'esprit et dont on ne saurait contester l'opportunité et le bien fondé.

C'est celle-ci :

Pourquoi le gouvernement autorise-t-il la circulation et le débit de boissons qu'il sait être des poisons et par conséquent nuisibles à la santé des citoyens ?

Il est évident que sa responsabilité est engagée dans cette affaire au moins autant que celle des fabricants et des falsificateurs. Si ceux-ci ne jouissaient pas d'une tolérance ou plutôt d'une autorisation légale qui leur permet de vendre leurs drogues pernicieuses, on ne se trouverait pas en présence de cette plaie aussi dangereuse que hideuse qui ronge notre race.

Si les fabricants et les vendeurs de produits alimentaires et de boissons falsifiés et nuisibles à la santé étaient poursuivis et punis au même titre que les voleurs et les empoisonneurs, il est probable qu'ils seraient plus circonspects et moins âpres au gain, et que l'on verrait diminuer le nombre des alcooliques, et partant des fous et des criminels.

Mais on objecte à cela que le gouvernement a besoin d'argent pour équilibrer son budget et qu'il en prend où il peut. C'est possible. Mais on semble oublier que le gouvernement a charge d'âmes et que, par conséquent, il est tenu de veiller à ce que la santé publique ne soit pas mise en péril par quelques misérables sans conscience.

Or le mal dont nous parlons n'est pas contestable. Le gouvernement prendrait certainement des mesures prophylactiques contre le choléra ou contre une épidémie quelconque ; pourquoi n'en prend-il pas pour enrayer l'alcoolisme, qui est beaucoup plus dangereux que le choléra ?

Il est urgent de songer au remède et de l'appliquer.

J. QUERCYTAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTES

Séance du 22 juin 1895

La réforme du régime des boissons

Ce débat se continue au début de la séance par l'examen d'un amendement de M. Denoix, tendant à décider que l'impôt sur l'alcool sera perçu à la fabrication.

Combattu par le gouvernement et la commission, cet amendement est rejeté.

Une discussion assez vive s'engage à propos de la nouvelle rédaction de l'article 3 qui est ainsi conçu :

« Si le crédit de l'impôt est demandé, la déclaration entraîne l'ouverture et le règlement d'un compte d'entrepôt d'au moins 100 litres d'alcool pur par producteur ou par groupe de producteurs, réunissant leurs produits dans un local unique en vue de la vente. Ce compte est réglé annuellement et les manquants nets reconnus lors du recolement effectué à ce moment, sont soumis à la taxe générale de consommation et s'il y a lieu, aux taxes d'entrée et d'octroi, sous déduction de 7 0/0 des charges à titre de déchet pour ouillage, coulage et évaporation. Les restes sont également soumis aux droits ou reportés à un compte nouveau. »

Après pointage, l'article ci-dessus est adopté ainsi qu'un amendement de M. Rivet, fixant à vingt litres d'alcool pur la production pour la consommation familiale exempte de droits fiscaux.

On adopte ensuite l'article 4, aux termes duquel les récoltants auxquels il n'est pas ouvert de compte d'entrepôt, acquitteront les droits au comptant ou seront admis à souscrire un engagement de se libérer par quart dans le délai d'un an.

On aborde l'article 5 dont voici le texte :

« Lors de la première déclaration de fabrication les producteurs feront connaître les quantités d'alcool en leur possession n'ayant pas acquitté les droits. Les quantités, après inventaire, seront prises en charge à leur compte, sous déduction de dix litres d'alcool pur alloué pour consommation de famille.

» Il ne sera pas ouvert de compte aux bouilleurs qui demanderont à acquitter immédiatement l'impôt. »

Un amendement de M. Mougeot, tendant à supprimer l'article, est repoussé et le texte de la commission est adopté.

Après quelques explications de M. Catusse, commissaire du gouvernement, la Chambre renvoie la suite du débat à mardi.

ANNIVERSAIRE DE LA MORT

DU PRÉSIDENT CARNOT

Paris, 24 juin.

Au Panthéon

La cérémonie commémorative de la mort du président Carnot a été célébrée ce matin au Panthéon. Une grande tenture noire, bordée d'hermine et frangée d'argent, fermait l'abside.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 33

Le Roi des Braves

Par JULES DE GASTYNE

XXIII

Il était seul et faible. Ses adversaires paraissaient riches et puissants. Aujourd'hui, demain peut-être, ils sauraient qu'il n'était pas mort et recommenceraient à lui tendre de nouveaux piéges.

Le Roi des Braves avait sa salle d'armes rue de Richelieu.

Il était deux heures ; il devait s'y trouver. Henri s'y rendit.

A sa vue, Jacques poussa une exclamation de surprise.

Il était seul encore, préparant des fleurets pour les assauts de l'après-midi.

Il avait déjà endossé le plastron, chaussé les escarpins, et sa haute taille se détachait au milieu de la pièce, comme une statue d'Hercule.

Il tendit à Henri sa main grande ouverte.

— Toi, ici, à cette heure? Quelle bonne surprise !

Il s'arrêta. Il avait remarqué la physionomie triste du jeune homme.

— Mais que t'arrive-t-il ?

— Quelque chose de bien singulier, murmura le fils de Julien, qui s'était laissé tomber sur une chaise, l'air abattu...

Le sourcil de Bauchêne se fronça.

— Quelque chose de grave ?

— Je ne sais pas, mais inexplicable tout au moins.

— Raconte-moi ça.

Henri fit le récit complet de son aventure.

Quand il eut fini, il s'aperçut que les traits de son père adoptif étaient bouleversés, ce qui augmenta encore ses inquiétudes.

— En effet, dit celui-ci, c'est étrange !

Une idée lui était venue aussitôt, idée dont il ne voulait pas faire part au jeune homme.

Il ignorait, en effet, que celui qu'il appelait son fils eût des soupçons sur sa naissance et pensât avoir d'autres parents que ceux qui l'avaient élevé et dans la famille desquels il avait maintenant pris la place d'un véritable enfant.

Mais il avait songé aussitôt à ceux qui avaient tenté de se débarrasser d'Henri, lorsque celui-ci n'avait encore que cinq ans ; à ceux qui n'avaient pas hésité à précipiter dans la Seine, du haut d'une portière de chemin de fer, le chérubin blond que le hasard avait jeté dans ses bras.

Si c'était eux, qui ayant reconnu le jeune homme, avaient voulu achever le crime qu'ils n'avaient pu mener à bonne fin?...

Il fallait qu'ils eussent un intérêt très grand à faire disparaître cet enfant, puisqu'ils n'avaient pas reculé devant les dangers d'un nouveau crime.

L'aventure n'était pas seulement étrange. Elle était grave, très grave.

C'est ce que se disait le Roi des Braves, dans les yeux duquel une flamme sombre s'était allumée.

Il restait rêveur, le front plissé, les muscles tendus, dans une attitude de menace.

Toucher à Henri, à son fils, car il aimait le jeune homme comme son fils et il espérait bien resserrer les liens qui l'attachaient déjà à lui en lui donnant sa fille, quand l'heure serait venue !... Qu'ils essayassent de s'y frotter, ils seraient bien reçus !

— Et tu dis, demanda-t-il à Henri, que ces gens-là habitent rue St-Georges, n° 20?

— Oui, père.

— Ne t'occupe plus de rien... Laisse-moi faire !... Ne commets pas d'imprudence. Ne parle plus à personne, homme ou femme, à moins de les connaître, d'être sûr d'eux.

— C'est donc sérieux? demanda le jeune homme, effrayé.

— Ça peut-être très sérieux... Mais ne t'épouvante pas... On ne nous mangera pas sans boire.

Et le Roi des Braves éclata de rire pour rassurer Henri, mais il avait plus d'inquiétude qu'il ne voulait en laisser paraître.

— Il ajouta :

— Tu viens dîner avec nous ?...

— Avec plaisir, car je me croirai plus en sûreté qu'au quartier.

— Va m'attendre au café des Variétés. J'ai deux leçons à donner et je te rejoins. Nous remonterons ensemble. Et ne crains rien... Je tirerai cela au clair et promptement.

Il prit Henri par l'épaule et le serra dans ses bras.

— Rassure-toi, va !...

— Oh ! je n'ai pas peur, dit le jeune homme, maintenant que je me sens sous votre protection.

— Cher fils ! balbutia le colosse, qui avait des larmes aux bords des cils.

Bauchêne s'arracha à cette effusion, car il avait entendu frapper...

Avant d'aller ouvrir, il dit tout bas à Henri :

— Pas un mot à ta mère, ce soir... ça l'effrayerait inutilement.

— Non... non, fit le jeune homme.

— Au revoir !

— A tout à l'heure !

Et le Roi ds Braves allait ouvrir pendant que son fils adoptif s'éloignait par une autre issue.

Le lendemain matin, Jacques Bauchêne déjeuna de bonne heure. Il habitait à Belleville, une petite maisonnette précédée d'un jardin, qu'il cultivait lui-même et qui était en toute saison plein de fleurs et de légumes. C'était la joie et l'orgueil de madame Bauchêne et de sa fille, la gentille Jeannette, qui approchait de ses seize ans et que nous présenterons bientôt à nos lecteurs.

Henri avait dîné la veille à la maison, mais il était parti tôt, sous prétexte de ne pas manquer le cours du matin, mais parce que le maître d'armes lui avait recommandé de ne pas rester trop tard dehors, car il pouvait faire quelque mauvaise rencontre... Du reste, il l'avait accompagné jusqu'à la place du Château-d'Eau et ne l'avait abandonné que lorsqu'il l'avait vu dans un quartier où il n'avait plus rien à craindre.

Pendant toute la nuit, le Roi des Braves avait réfléchi à la singulière aventure arrivée à son fils adoptif.

Ce qu'il fallait reconnaître, avant tout, c'était la

Au centre, se trouvait un écusson portant les lettres R. F. ; à droite et à gauche, des drapeaux tricolores cravatés de crêpe, encadraient des cartouches aux initiales du regretté président.

La musique de la garde républicaine était placée au fond du monument. Sur les marches du péristyle et à l'intérieur du Panthéon, la haie était formée par des hommes de la garde républicaine, en grande tenue, sabre au poing.

Le président de la République, accompagné par M. Ribot, président du Conseil et tous les ministres, par les officiers de sa maison militaire et par les membres de son cabinet civil, est arrivé au Panthéon à 10 h. précises.

A l'entrée du caveau, où repose la dépouille mortelle de leur père, se tiennent MM. Sadi, Ernest et François Carnot. Le président de la République, après leur avoir serré la main, s'avance vers le caveau, et premant la couronne que portent les huissiers, il dit :

Au nom de la République, en ce jour qui renouvelle le deuil de la Patrie, je dépose cette couronne sur la tombe du président Carnot.

Le capitaine Carnot, très ému, a remercié M. Félix Faure.

A la Madeleine

Toute la façade de l'église de la Madeleine avait été recouverte de tentures noires lamées d'argent. Sur le fronton un grand écusson sur lequel se détachaient les mots : « Honneur, Patrie, » était entouré de drapeaux. Enfin des cartouches régulièrement disposés, portaient la lettre C.

En raison du peu de places disponibles dans l'église, le nombre de cartes délivrées par Mme Carnot avait dû être forcément limité.

La famille de M. Félix Faure est arrivée vers dix heures et demie et a pris place à droite de la nef, au-dessous de la tribune réservée à Mme Carnot.

M. et Mme Casimir-Périer sont arrivés immédiatement après. L'ancien Président de la République était en habit; il portait en sautoir le grand-cordon de la Légion-d'Honneur et la plaque sur la poitrine. Il s'est assis dans la grande nef à côté du général Saussier.

Sont arrivés successivement M. Ribot et tous les ministres, les membres du corps diplomatique en grand uniforme, le général Février, grand chancelier de la Légion-l'Honneur; M. Challemel-Lacour, président du Sénat, et le bureau du Sénat; M. Brisson, président de la Chambre, et le bureau de la Chambre; M. Ch. Dupuy, président du dernier cabinet de M. Carnot; les sénateurs et députés de la Côte-d'Or, parmi lesquels MM Magnin et Spuller.

A onze heureux précises arrive le Président de la République, suivi de tous les officiers de sa maison militaire.

Une seule tribune est occupée : celle de gauche; où Mme Carnot, en grand deuil et en larmes, a à ses côtés Mme Hippolyte Carnot, Mme Adolphe Carnot, Mme Ernest Carnot, Mme Borius et Mme Chamoin. Mme Cunisset-Carnot est retenue à à Dijon pour les cérémonies célébrées dans cette ville.

Au bas du maître-autel sont les trois fils de M. Carnot.

La messe dure une heure. Le recueillement est général. Tous les assistants, qu'étreint le souvenir impérissable de la journée du 24 juin 1894 observent le silence le plus complet.

Afin de ménager un plus grand nombre de places il n'y a pas de catafalque. L'absoute est donnée à l'autel.

La cérémonie est terminée à midi.

* * *

Mme Carnot

Mme Carnot avait, on le sait, l'intention d'affecter à une œuvre de bienfaisance le produit de la souscription destinée en principe à obtenir les sommes nécesssaires pour l'édification d'un monument à la mémoire de l'ancien président.

Elle vient, par acte passé devant Me Fontana, notaire, de faire donation à l'Académie des Sciences morales et politiques du produit de cette souscription, dont le revenu annuel est de 11,000 francs.

Cette donation est faite à charge par l'Académie de faire transférer immédiatement les 11,000 francs de rente, par elle reçues, en une inscription à son nom avec cette mention : « Fondation Carnot. »

Aux termes de la donation, cinquante-cinq secours de 200 francs chacun seront remis par l'Académie, le 24 juin de chaque année à cinquante-cinq veuves d'ouvriers chargées d'enfants

L'Académie sera seule chargée du soin d'examiner et de classer toutes les demandes relatives à cette fondation.

Enfin Mme Carnot se réserve le droit d'augmenter l'importance de la « fondation Carnot » par d'autres dons.

La municipalité de Fontainebleau fait parvenir une adresse de condoléances à Mme Carnot.

Les fêtes qui ont eu lieu à Nimes à l'occasion du concours international de musiques et orphéons, ont été suspendues lundi.

Les fêtes de Kiel

La parade navale

Kiel, 22 juin.

La revue de la flotte, a offert un spectacle curieux. Le temps était d'ailleurs très beau.

A trois heures précises, le *Hohenzollern*, ayant à bord tous les princes allemands et étrangers, a quitté sa bouée. A ce moment, les équipages de tous les navires ont pris leurs positions de parade.

Le *Hohenzollern*, sur le pont de commandement duquel l'empereur, en uniforme d'amiral, se trouvait seul, était visible de loin, a traversé les files de tous les navires de guerre, d'abord dans la rade, et ensuite dans le port intérieur. Au moment où le *Hohenzollern* passait, les équipages des navires allemands et étrangers poussaient un triple hourrah et les musiques entonnaient l'hymme royal prussien. Le *Hohenzollern* était suivi par la *Grille* qui avait à bord les ambassadeurs, ministres et présidents des Parlements et par le *Prinz-Waldemar* sur lequel avaient pris place les journalistes.

Le discours de l'empereur

Holtenau, 22 juin.

A huit heures, hier soir, a eu lieu un banquet dans la salle des fêtes, sur la rive Sud du canal.

L'empereur a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé les efforts vieux de plusieurs siècles, pour établir la jonction de la Baltique et de la mer du Nord, ainsi que l'établissement du canal de l'Eider, dit-il, mais c'est à l'empire allemand nouvellement reconstitué qu'était réservée la grande tâche d'apporter à cette question une solution satisfaisante.

« L'empereur Guillaume le Grand reconnut l'importance de l'œuvre au point de vue de l'accroissement du bien-être national et du relèvement de sa force militaire, et il sut vaincre les difficultés qui se présentaient.

» Les gouvernements fédérés et le Parlement, suivant avec joie l'initiative impériale, ont répondu à la grande mission civilisatrice du peuple allemand.

» Le canal vient d'être ouvert au trafic pacifique de tous les peuples.

» La participation des puissances est la preuve que nos efforts en vue du maintien de la paix sont entièrement appréciés.

» L'Allemagne met la nouvelle œuvre au service de la paix. Puisse-t-elle consolider les relations amicales avec les puissances.

» Je bois aux souverains amis et à la prospérité des puissances amies ! »

L'empereur s'est rendu après le dîner devant la salle des fêtes et y a tenu cercle pendant que la musique se faisait entendre.

Pendant ce temps on tirait dehors un feu d'artifice.

Tous les navires étaient illuminés et lançaient des gerbes de fusées.

Le départ des Français

Après le dîner, hier soir, et après sa conversation avec l'empereur, l'amiral Ménard a pris congé de lui et est retourné à son bord.

Les vaisseaux français ont allumé leurs feux à minuit, et à 3 heures, ce matin, ils appareillent et quittent les eaux allemandes.

La participation de la France aux fêtes de Kiel est enfin terminée. Le cauchemar rentre dans les choses du passé !

Points noirs

L'empereur n'est pas, parait-il, satisfait des fêtes de Kiel, où il a éprouvé certaines déceptions. D'abord, les échouages, pendant la traversée du canal, qui dérangèrent le programme des réceptions, l'ont vivement mécontenté ; puis il attendait peut-être de l'escadre française une attitude moins réservée, dans son absolue correction, et aussi, m'assure-t-on, moins d'intimité entre les escadres française et russe qui semblaient n'en faire qu'une, en présence de toutes les flottes d'Europe.

La Marine française

Il faut le dire bien haut : C'est à notre avantage qu'a tourné l'épreuve Ceux qu'avaient alarmés les ardentes critiques dont notre Parlement a retenti si souvent; ceux qui s'inquiétaient de ces perpétuels parallèles entre notre mode de construire et la manière de nos rivaux, qui commençaient à tenir Portsmouth, Schichau, la Spezzia, comme autant de décevants critérium et à regarder M. Lockroy comme le prophète d'une science nouvelle, ceux-là doivent aujourd'hui calmer leurs craintes et, sans exagération, s'avouer que si, pour leur idole, le vaudeville n'a pas de secrets, la marine, du moins, en garde fort heureusement quelques-uns.

Rien ne le prouve mieux que l'impression laissée à Kiel par notre escadre.

A côté du *Hoche* et du *Surcouf*, nous exhibions, en effet, le grand croiseur *Dupuy-de-Lôme* qui est assurément à l'heure actuelle, le plus beau fleuron de notre couronne navale.

Il est entièrement garni, sur ses flancs et dans ses œuvres mortes, d'une cuirasse de 11 centimètres, et il oppose ainsi aux projectiles de la nouvelle artillerie à tir rapide un obstacle que la bataille de Ya-Lu a démontré indispensable. Il est mû par trois hélices, ce qui est une garantie considérable contre les arrêts forcés dus à des avaries de machine. Il fournit tout près de 20 nœuds à l'heure. Enfin, il a un armement puissant, surtout pour le combat en chasse ou en retraite. ainsi que cela doit être pour tout bon croiseur. Son avant est terminé en forme d'éperon, éperon très proéminent qui rejette loin de l'avant les canons de chasse afin d'assurer leur tir même par la grosse mer.

C'est le roi des croiseurs présents.

La paix

De Kiel, au *New-York Herald* :

Non content du discours pacifique qu'il avait prononcé à Hambourg, l'empereur a répété en diverses occasions, les mêmes déclarations, et, causant avec les princes qui l'entouraient, il a dit en termes propres : « *Je veux la paix pour toujours !* »

L'empereur a, en outre, critiqué très vivement les attaques dirigées contre la France par les *Nouvelles de Hambourg*, organe du prince de Bismarck.

Derniers échos

Kiel, 23 juin.

L'escadre russe est partie ce matin vers 4 heures, et les Danois ne vont pas tarder à les suivre. Les autres escadres resteront encore quelque temps.

On peut dire que tout s'est bien passé et que rien n'est changé en Europe.

Il faut toutefois retenir les paroles pacifiques de l'empereur et enregistrer l'alliance des flottes franco-russe, affirmée avec autant de correction que de clarté. La déception que, dans certains milieux, on en éprouve, n'empêchera pas les relations internationales de rester ce qu'elles étaient.

INFORMATIONS

Élection sénatoriale

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche, à Lille, pour remplacer M. Merlin, décédé. Voici les résultats :

M. Depreux, républicain, 1,429, élu.
M. Lainé, conservateur, 842.
M. Moreau, socialiste, 104.

L'impôt sur le revenu

La commission de la réforme de l'impôt a adopté tout l'ensemble du projet Cavaignac, relatif à l'impôt progressif sur le revenu global et a nommé l'auteur rapporteur.

Le projet établit la déclaration pour les revenus au-dessus de 10.000 francs; il établit la taxation entre 10.000 et 3.000 fr. de revenu, avec faculté pour le contribuable de faire sa déclaration au-dessous de 3.000 fr. de revenu l'exemption sera prononcée administrativement.

La réforme des boissons

M. l'abbé Lemire vient de déposer l'amendement suivant au projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons :

« A partir de la promulgation de la présente

---

personnalité de la femme mystérieuse et de l'homme qui semblait être son mari.

Aussi, dès qu'il eut fini de déjeuner, il dit au revoir à sa femme et à sa fille, sortit et héla un fiacre.

— Rue Saint-Georges!

— Quel numéro? demanda le cocher.

— Inutile, mon vieux, conduisez-moi rue Saint-Georges, c'est tout ce que je vous demande.

Arrivé à l'entrée de la rue, notre héros paya et se dirigea à pied vers le numéro que lui avait indiqué Henri.

Il reconnut aussitôt la maison. Le portail était fermé; mais la petite porte, réservée aux piétons et percée à côté, était ouverte et un homme, que Jacques pensa être le concierge, se tenait sur le seuil.

Il était à peine neuf heures. La rue était encore presque déserte. On n'y voyait guère que quelques bonnes qui traversaient rapidement d'une maison à l'autre, une boîte au lait à la main ou des légumes sur le bras... ou quelques employés qui descendaient lentement sur le trottoir, se rendant à leur travail.

Devant les boutiques de fruitiers seulement, il y avait une certaine agitation. Les commères se croisaient, attendaient, bavardaient.

Bauchêne s'arrêta devant une vitrine, fit semblant de regarder des objets qui s'y trouvaient exposés, mais ce qu'il examinait surtout c'était le portier de l'hôtel... Celui-ci était un homme de cinquante ans environ, portant la moustache et la barbiche et ayant ce cachet particulier par lequel on distingue les anciens militaires.

Plus le maître d'armes le regardait, plus il se persuadait qu'il avait déjà vu cette figure quelque part...

Où ?... il n'aurait su le dire... son souvenir n'était pas assez précis.

Le portier, de son côté, avait aperçu Jacques, que son apparence athlétique désignait à l'attention.

Le Roi des Braves se décida à s'approcher de lui.

— Je ne sais pas si je me trompe, dit-il, mais il me semble que je vous ai déjà vu...

— Ça se peut bien...

— Vous avez été soldat ?

— Oui...

— Vous avez été en Crimée, je parie.

— J'y suis resté peu de temps, j'ai été blessé dès le début... Vous y étiez aussi ?

— Je faisais partie du n° 105e. Nous sommes arrivés seulement au milieu de la campagne.

— Un bon régiment, le 105e. J'en ai entendu parler, fit le concierge.

— Ça me fait toujours plaisir, dit Bauchêne, de rencontrer un camarade de ce temps-là... Il n'y en a plus épais, maintenant.

— Non, ça s'éclaircit.

— Une idée, s'écria le maître d'armes. Si nous allions en décoiffer une à la santé de nos camarades, morts là-bas ?

— Mais ce n'est pas de refus, répliqua le portier avec empressement.

— Allons-y...

Ils se mirent en route.

— Il y a du bon vin blanc par ici, demanda notre héros.

— Oui, chez ce marchand de vin, là-bas.

— Nous allons voir ça...

Les deux nouveaux amis entrèrent et s'attablèrent dans une salle du fond.

— Une bouteille de chablis, commanda Bauchêne et du bon.

— Oui, vous savez, Alfred dit le portier au garçon, du 1869.

Le maître d'armes éclata de rire.

— Mazette, cria-t-il, il doit sauter au plafond celui-là.

Le concierge claqua d'avance sa langue contre son palais, d'un air gourmand.

— Mais il se laisse boire. Vous allez voir.

Le garçon avait déposé deux verres sur la table qu'il avait préalablement essuyée et venait de disparaître pour aller chercher le vin.

Bauchêne et son compagnon s'étaient assis en face l'un de l'autre.

— Et que faisiez-vous donc, demanda notre héros, sur le seuil de cette porte où je vous ai vu ?

— Moi?... fit le portier, étonné, mais je suis le concierge de la maison...

— Ah! bah!

— Voilà bientôt dix ans.

— Une bonne place, sans doute, car l'hôtel m'a l'air cossu.

— Mais pas mauvaise, je n'ai pas à me plaindre.

Le garçon venait de poser la bouteille qu'il avait débouchée devant les deux clients.

Bauchêne versa une rasade à son compagnon, puis il remplit son verre...

— A la vôtre!

— A la vôtre! répondit le portier.

Tous les deux firent un appel de langue.

— Vous avez raison, dit le maître d'armes. Il n'est pas mauvais.

— N'est-ce pas ?

Notre héros reprit, poursuivant toujours son idée :

— Comme cela, ils n'ont pas besoin de travailler pour vivre vos bourgeois.

Le portier se dressa.

— Eux? On dit qu'ils ont bien dix millons.

— Vous me donnez le frisson, fit Bauchêne.

— L'eau va toujours à la rivière, murmura phylosophiquement le concierge. On croirait qu'ils ont fait un pacte avec la fortune. Tout leur réussit... Où les autres perdent de l'argent ils en gagent...

— Ils spéculent donc ?

— Non, mais le comte joue beaucoup... Il a des chevaux, il fait courir...

— Ah! c'est un comte ? interrogea Bauchêne.

— Oui... Et il est marié... Et la plus jolie femme...

— Vraiment?

— Une vraie madone... C'est à se mettre à genoux devant!...

Le portier jeta un coup d'œil à la pendule.

— D'ailleurs, si vous voulez la voir, elle va sortir. Elle a commandé d'atteler pour onze heures... et les voici...

Il se leva, remplit les verres et claqua le sien contre celui de Bauchêne.

— Excusez-moi, dit-il, mais il faut que je sois à mon poste.

(A suivre).

loi, les dettes contractées pour liqueurs alcooliques consommées sur place dans un débit, seront assimilées aux dettes de jeux et de paris visées par l'article 1865 du code civil.

« A partir de la promulgation de la présente loi, il ne pourra plus être vendu en détail ni alcool, ni liqueur alcoolique quelconque, dans le local d'un débit de tabacs. »

La Chine et la France

Le bruit court qu'un nouvel arrangement concernant les frontières du Tonkin et du Yunnan, serait intervenu entre la France et la Chine.

Deux localités chinoises seraient, dit-on, cédées à la France.

L'Expédition de Madagascar

Paris, 22 juin.

Un rapport du général Duchesne, arrivé aujourd'hui à Paris, annonce qu'il ne faut pas compter voir le corps expéditionnaire à Tananarive pour le 14 juillet prochain, comme on s'était plu à l'espérer.

Le général veut laisser à ses troupes le temps de se reposer dans la région salubre où elles se trouvent maintenant.

Demande de renforts

Le ministre de la guerre a reçu le télégramme suivant du général Duchesne, de Majungua le 22 juin 1895 :

« En vue de relève, il y a lieu de prévoir l'envoi de quelques officiers d'administration, infirmiers, commis et ouvriers, artilleurs, en outre d'adjoints du génie et, si possible, de 400 sapeurs pour travaux devant faciliter les transports.

» La situation militaire est bonne. »

Le ministre a prescrit les mesures nécessaires pour donner satisfaction à ces demandes.

Tirages financiers

Samedi ont eu lieu, au Crédit foncier, les tirages suivants :

OBLIGATIONS COMMUNALES 1892

Le numéro 201,712 gagne 100,000 fr.
Le numéro 222,103 gagne 30,000 fr.
Le numéro 190,309 gagne 10,000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

113,109 361,873 169,307 435,178.

Les trente numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

428,431	111,468	244,237	348,076	355,080
211,965	424,888	299,612	321,091	39,018
73,955	125,554	119 706	21,204	362,592
458,505	138,647	345,299	487,457	254,751
152,533	454,332	312,027	189,488	472,768
401,701	47,792	113,847	124,982	326,372

OBLIGATIONS FONCIÈRES 1895

Le numéro 146,325 gagne 100,000 fr.
Le numéro 197,705 gagne 25,000 fr.
Le numéro 225,626 gagne 10,000 fr.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr.

171,716 293,168 386,024.

Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

477,815	259,108	424,426	5,303	164,842
260,018	183,643	325,218	111,707	21,036
221,790	263,493	118,613	94,540	367,232
414,714	193,215	392,042	411,538	383,976
48,952	40,566	470,585	217,098	238,350
275,085	81,941	60,026	257,344	42,964
220,878	92,931	431,307	167,893	241,253
81,185	124,554	333,724	219,494	182,749
111,593	498,889	27,412	247,328	207,651
488,348	365,143	203,909	462,678.	

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Élections départementales

MM. Parazines et Pagès, dont on avait annoncé les candidatures, l'une au conseil d'arrondissement dans le canton nord de Cahors, contre M. le docteur Valette, l'autre au conseil général dans le canton de Luzech, contre M. le docteur Marcenac, viennent de publier leur désistement.

* * *

M. Cagnac nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous informer que je pose ma candidature au conseil d'arrondissement, dans le canton nord de Cahors, comme candidat radical-socialiste.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

CAGNAC,
maître-charpentier, avenue de la Gare, 4.

Anniversaire de la mort de Carnot

Hier, à l'occasion de l'anniversaire de M. Carnot, tous les monuments publics avaient arboré le drapeau national cravaté de deuil.

Perception

M. Gouzon, percepteur de 4e classe à Montsalvy (Cantal), est nommé à la perception de Payrac, 3e classe.

Instruction publique

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 22 juin 1895, M. Cahier, inspecteur primaire en songé, est nommé professeur (2e classe) a l'école normale de Cahors.

Brevet de capacité

Ont été déclarées admissibles à la suite des examens écrits qui ont eu lieu hier à Cahors, les jeunes filles dont les noms suivent :

Mlles Batisse, Bize, Bladviel, Brouat, Capet, Castanet, Cavaillou, Chanut, Chazal, Courant, Delbreil, Desrougiers, Estival, Laval, Lémozy, Lugol, Melchior, Méry, Mondy, Montagne, Nadal, Niocel, Pauliac, Pezet, Rouges, Vernuéjol, Versein, Vigne, Claude.

Nomination ecclésiastique

M. Bras, curé de Cieurac (Lalbenque), vient d'être nommé chapelain de Rocamadour.

Fête nationale

A l'occasion de la fête nationale, les débitants de boissons sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts pendant toute la nuit du 14 au 15 juillet prochain.

Départ du 7e de ligne

Voici l'itinéraire que suivra le 7e de ligne, pour se rendre au camp du Causse, près Castres, où il doit effectuer ses tirs de combat :

Le régiment quittera Cahors le 24 juillet pour aller à Caussade. Le 25, il sera à Monclar-de-Querey, le 26 à Saint-Sulpice, le 27 à Saint-Paul-Cap-de-Joux, le 28 à Labruyère.

Il repartira de Labruyère le 9 août et rentrera à Cahors le 13, en suivant le même itinéraire que nous donnons plus haut.

Le procès du « Crédit du Lot »

Cette affaire, qui devait venir devant la Cour d'Agen, le 26 courant, est renvoyée à l'audience du 3 juillet.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. Daymard, président

Séance du 10 juin 1895

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues, parmi lesquelles le travail de M. le docteur Lebœuf : « Statistique des décès pour l'année 1894. »

M. de Larousille donne lecture d'une étude de M. Momméja, sur les vases funéraires appelés *préféricule*, à propos d'un vase de ce genre trouvé récemment à Marcilhac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Actes de probité

M. Pierre Rougier, employé de la compagnie d'Orléans, demeurant à la maisonnette d'Inglandières, a déposé au bureau de police un livret de la caisse d'épargne qu'il a trouvé hier matin, au lieu dit Regourd.

* * *

La dame Marie Tulet, de Labastide-Marnhac, a trouvé sur la place du Marché, une portemonnaie contenant une certaine somme qu'elle s'est empressée de remettre à sa propriétaire Mme Joséphine Mateux.

Accident

Le sieur Rogé, ouvrier chez M. Mouldurou, travaillait samedi soir, au Château-d'Eau de la gare de Cahors, lorsqu'il reçut une pierre sur le bras gauche, qui lui fractura le radius.

Le docteur Clary a immédiatement donné les soins nécessaires au blessé.

Escroquerie

Deux vieilles femmes se disant sorcières se présentèrent au Château du Port, à Saint-Hilaire, commune de Lalbenque, occupé actuellement par de bons paysans. Après quelques pourparlers, elles déclarèrent aux propriétaires qu'il y avait dans le vieux château une *chèvre en or massif*, qui avait été cachée à l'époque de la Révolution. Les sorcières ne voulurent indiquer le lieu de ce trésor que sur le paiement d'une somme de 150 francs.

L'argent fut versé et les fouilles commencèrent bientôt. Après avoir creusé le sol à une profondeur de sept mètres, les malheureux villageois comprirent qu'ils avaient été victimes d'uue escroquerie. Ils se rendirent à Cahors pour retrouver les deux femmes, mais, hélas ! elles avaient fui.

Consulat impérial et royal d'Autriche-Hongrie

Un tremblement de terre, d'une rare violence, a frappé le duché de Carniole, et notamment sa capitale, Laibach, qui a été presque entièrement détruite.

Le consulat impérial et royal invite les sujets de la monarchie Austro-Hongroise résidant dans le département du Lot à venir en aide aux populations si cruellement éprouvées.

Il fait appel a leurs sentiments de patriotisme et de solidarité, et espère qu'ils voudront bien participer à la souscription qu'il vient d'ouvrir conformément au désir du Ministère impérial et royal des affaires étrangères, pour soulager la misère créée par cette catastrophe.

Adresser les souscriptions au Consulat impérial et Royal, à Bordeaux, 15 allées des Chartres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE

et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er Juin au 30 Septembre des billets d'*Excursion en Auvergne* et dans le *Limousin* valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1° Le parcours circulatre ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont Ferrand, Largnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2° Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris Orléans, Blois, Tours Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1° Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2° Le parcours circulaire ci-aprés défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Largnat, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1° Le parcours circulaire ci-aprés défini :

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrant, Largnac Vic-sur Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint Yrieix ou par Uzerche);

2° Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A 1re cl.	ITINÉRAIRE A 2e cl.	ITINÉRAIRE B 1re cl.	ITINÉRAIRE B 2e cl.	ITINÉRAIRE C 1re cl.	ITINÉRAIRE C 2e cl
Paris.....	98 f.	73 f.	120 f.	90 f.	» f.	» f.
Orléans...	86	64	108	81	»	»
Blois.....	86	64	108	81	»	»
Tours.....	91	68	113	85	»	»
Le Mans...	103	77	123	94	»	»
Angers...	103	77	123	94	»	»
Nantes....	113	87	133	104	»	»
Poitiers ..	91	68	»	»	91	68
Angoulême	91	68	»	»	86	64
Périgueux.	86	64	»	»	81	60
Bordeaux..	98	73	»	»	98	73
Agen.....	98	73	»	»	91	68
Montauban	98	73	»	»	86	64
Toulouse..	103	77	»	»	91	68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1re et 2e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprenennt pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Bibliographie

LE MUSÉE DES FAMILLES. — Sommaire du 15 février 1895 : La journée des harengs, par Sixte Delorme. — Voyage en Birmanie, par Mahé de la Bourdonnais. — Causerie de quinzaine, par Eug. Muller. — Les salons de 1895, par G. Migeon. — Le tambour, poésie, par A. Piédagnel. — Le mouvement scientifique, par G. Brunel. — Maman Cécile, par A. Dourliac. — Deux drapeaux, par Al. Fermé. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Tofani, J. Girardet, Duplais-Destouches, Ed. Grenet, Gaillard, etc., et d'après de vieilles estampes.

Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

ETUDE

de Me Camille SAUTET, avoué à Cahors
Successeur de Me Léon TALOU,
Place du Palais de Justice, 7,

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Notification a été faite à la requête de :

1° M. François, dit Gentil Gaven, dit aussi Raygadou, boucher demeurant à Limogne.

2° M. Louis Bories, négociant demeurant à Limogne, pour lesquels domicile est élu à Cahors, en l'étude de Me Camille Sautet, avoué près le tribunal civil de Cahors, lequel est constitué.

Suivant exploit du ministère de Me Contou, huissier à Cahors, en date du vingt juin mil huit cent quatre-vingt-quinze enregistré.

A Monsieur le procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, en son parquet sis au Palais de Justice de la dite ville :

1° De l'expédition d'un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le quatre juin mil huit cent quatre-vingt quinze enregistré, constatant le dépôt fait au dit greffe le même jour de l'expédition d'un acte retenu par Me Pradines, notaire à Limogne, le huit mars mil huit cent quatre-vingt quinze enregistré. Contenant vente par M. Joseph Laborie, propriétaire demeurant à Vialatelle, commune de Lacapelle-Balaguier (Aveyron).

A M. Gaven, sus nommé, l'un des requérants :

D'une friche ou bois appelé Bel-Air, situé dans la commune de Limogne, confrontant à la route numéro 111, chemin rural, et Pélagie Mercadier.

Et ce moyennant, outre les charges, le prix principal de cent francs.

2° De l'expédition d'un second acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le quatre juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, constatant le dépôt fait au dit greffe le même jour de l'expédition d'un acte retenu par Me Pradines, notaire à Limogne, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-quinze enregistré.

Contenant vente par M. Joseph Laborie, sus nommé, qualifié et domicilié.

A M. Bories, sus nommé, autre requérant,

De deux terres labourables atténuantes, situées dans la commune de Limogne, appelées camp d'Albiou, confrontant, Bach Jean-Baptiste, Crayssac dit Cornussou, chemin public et Malgloire Alexandre.

Et ce moyennant, outre les charges, le prix principal de sept cents francs.

Avec déclaration à M. le procureur de la République :

Que la dite notification lui était ainsi faite, conformément à l'article 2194 du code civil, pour qu'il eût à prendre dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, sur les dits immeubles, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il aviserait, et que faute par lui de ce faire dans le dit délai et icelui passé, les immeubles dont s'agit passeraient et demeureraient aux mains des requérants, francs et quittes de toutes dettes et charges de toute nature pouvant les grever.

Avec déclaration en outre :

1° Que les précédents propriétaires connus des requérants ne sont autres que les vendeurs.

2° Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, il ferait publier la dite notification, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai 1807.

Signé : Camille SAUTET.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Villle, à Cahors, **créatrice de la Pharmacie à prix réduit**, est la seule qui donne des médicaments de choix à **50 0/0** au-dessous du tarif de la région.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. nº 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Couiza Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laluque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vieille-Aure), Larons (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie (Saint Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Prades (Le Vernet et Molitg), Quillan (Ginoles, Carcanières, Esperoubre, Usson-les-Bains), Saint-Girons, (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

BAINS DE MER DE L'OCÉAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1er Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnerez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1° Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questambert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2° Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

VOYAGE D'EXCURSION AUX **Plages de la Bretagne**

Du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux *Plages de la Bretagne*, a prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1re classe : **45** francs. — 2e classe : **36** francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de Marsan. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe **163** fr. 50 — 2e classe **122** fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

FÉLIX ALCAN, *Editeur*, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les Drs E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte

Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, **25** FR.; — RELIÉ, **30** FR. *Franco contre Mandat.*

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

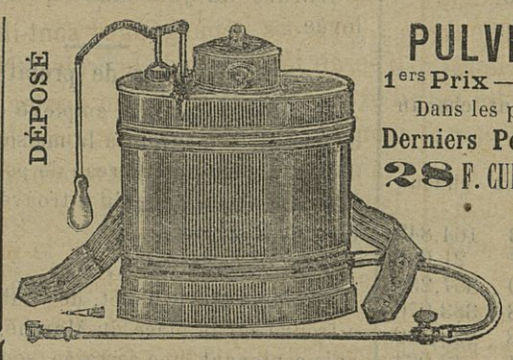

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1ers Prix — Hors concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — **32** F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

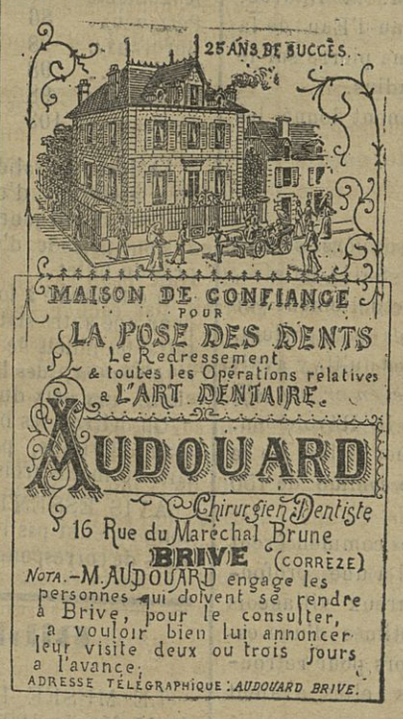

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1re marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — *Prix très réduits* sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, nº 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à **25, 30** et **50 0/0 de rabais** des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

AVIS Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du *Journal du Lot*.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de payement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques ; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens ; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey ; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires ; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

6, Rue de la Liberté, Cahors.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.